

KFV.  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
DEFENSE NATIONALE  
-----

DECRET N° 69-130/PR-DN.-  
du 3 juin 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHÉF DU GOUVERNEMENT  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

WISE :

P. Le Contrôleur  
Financier. & po  
L'ADJOINT,

*D. Villaca*  
L. VILLACA.

VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le  
Référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des  
Forces Armées Dahoméennes ;

VU la Loi 62-10 du 26 Février 1962, portant organisation  
générale de la Défense Nationale et des Forces Armées et la Loi  
62-20 du 14 Mai 1962 en modifiant les articles 10-11 et 15 ;

VU l'Ordonnance 31/PR. du 20 Avril 1968 portant statut général  
des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;

VU le Décret n° 230/PR. du 31 Juillet 1968, portant formation  
du Gouvernement ;

VU le Décret n° 374/PR. du 9 Décembre 1968 portant réorganisa-  
tion de l'Armée Dahoméenne ;

VU le Décret n° 392/PR-DN. du 26 Décembre 1968 portant sta-  
tuts particuliers du personnel Militaire de la Gendarmerie Natio-  
nale ;

VU le Décret n° 378/PR/MFAE du 30 Septembre 1966, portant  
blocage des rémunérations correspondant aux avancements ;

SUR PROPOSITION du MINISTRE de la Défense Nationale :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Sous-Lieutenant de Gendarmerie ATOHOUN, Emile  
est promu au grade de Lieutenant.

ARTICLE 2.- Le Chef de Bataillon, Directeur de la Gendarmerie  
est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret  
qui prend effet à compter du 1er Juin 1969.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Juin 1969

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement, chargé de  
la Défense Nationale,

LE MINISTRE des Finances  
et des Affaires Economiques,

Stanislas Yédomon KPOGNON

Emile Berlin ZINSOU

AMPLIATIONS

- PRESIDENCE REPUBLIQUE ..... 5
- DEFENSE NATIONALE ..... 5
- MINISTERES ..... 10
- DIRGEND..... 10
- ETAT-MAJOR F.A.D..... 1
- CABINET MILITAIRE ..... 2
- GRANDE CHANCELLERIE ..... 1
- DIRECTION STATISTIQUE ..... 2
- TRESOR ..... 2
- DIRECTION SERVICE INTENDANCE ..... 2
- C.A.F.A..... 2
- SECRETAIRES GENERAUX MINISTERES ..... 10
- INTERESSE ..... 1
- DOSSIER ..... 2
- J.O.R.D..... 1
- ARCHIVES ..... 1

CS 6 - CES 5 - DI 8 -  
DB-DC-CF 3 - DGAJL-DEP 4  
SGG 4 - SGPR 1 - IAA-DCCT 2